

650 - Aides au sport

**650 - Soutien à la pratique sportive -
Propositions financières - Budget Primitif 2019**

Rapport n° CD/2018/105

Service Chef de file :

J360 - Service du Sport

Service(s) associé(s) :

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer au Conseil Départemental de décider d'inscrire au budget primitif 2019 les crédits dédiés au soutien au sport pour un montant de 2 407 600,00 €, suite à la délibération du 22 octobre 2018, approuvant les 4 axes de la nouvelle politique sportive pour la période 2018 - 2024 : l'Alsace, terre d'itinérances douces et de sports de nature, le sport pour tous, le sport, levier d'épanouissement et de réussite des collégiens et l'accompagnement de l'excellence sportive, comme vecteur de développement et d'attractivité.

Récapitulatif des montants proposés en dépenses par mode d'action

| D/R | Code Mode d'action | Section | Libellé Mode d'action | Budget Primitif voté 2018 | Projet Budget Primitif 2019 |
|-----|--------------------|---------|---|---------------------------|-----------------------------|
| D | 65010 | F | Soutien à la pratique sportive | 1 062 600,00 | 1 497 600,00 |
| D | 65010 | I | Soutien à la pratique sportive | 0,00 | 260 000,00 |
| D | 65020 | F | Equipements sportifs et socio-éducatifs | 12 000,00 | 0,00 |
| D | 65020 | I | Equipements sportifs et socio-éducatifs | 3 090 073,86 | 650 000,00 |
| | | | TOTAL | 4 164 673,86 | 2 407 600,00 |

Récapitulatif des montants proposés en recettes par mode d'action

| D/R | Code Mode d'action | Section | Libellé Mode d'action | Budget Primitif voté 2018 | Projet Budget Primitif 2019 |
|-----|--------------------|---------|---|---------------------------|-----------------------------|
| R | 65010 | F | Soutien à la pratique sportive | 0,00 | 1 500,00 |
| R | 65020 | F | Equipements sportifs et socio-éducatifs | 50 000,00 | 0,00 |
| | | | TOTAL | 50 000,00 | 1 500,00 |

La pratique sportive constitue un formidable vecteur de mixité sociale, une occasion de rencontres et d'échanges. Elle contribue à la santé tout au long de la vie, au bien-être personnel et à la transmission de valeurs de cohésion sociale qui participent aussi bien au vivre ensemble qu'à l'animation des territoires.

Ces dernières années, la sphère sportive a subi d'importantes mutations : les pratiques sportives se sont fortement diversifiées (sport loisirs, sport santé, sports de nature,

recherche de pratiques libres) et l'engagement bénévole est désormais moins ancré dans la durée, plus ponctuel et diversifié.

L'exécutif départemental a souhaité adapter la politique du Département en faveur du sport pour prendre en compte ses évolutions, mieux répondre aux attentes et mieux accompagner le monde sportif dans ses mutations et les collectivités dans leurs efforts.

C'est ainsi que le Conseil Départemental a décidé, dans le cadre de sa séance, du 22 octobre 2018 (délib. CD/2018/044) de conforter l'ambition du Département en matière de politique sportive autour de quatre orientations fortes :

- l'Alsace, terre d'itinérances douces et de sports de nature ;
- le sport pour tous ;
- le sport : levier d'épanouissement et de réussite des collégiens ;
- l'accompagnement de l'excellence sportive, comme vecteur de développement et d'attractivité.

En déclinaison de cette politique publique nouvellement adoptée, ce rapport propose au Conseil Départemental de décider d'inscrire au budget primitif 2019 les crédits qu'il est proposé de mettre au service de ces orientations pour un montant de 2 407 600 €, ce qui constitue une forte augmentation du soutien en dotant de 400 000 € supplémentaires les crédits de fonctionnement. Concernant les crédits d'investissements, les projets sportifs seront désormais aidés dans le cadre des contrats départementaux au titre du Fonds de Solidarité Communale ou du Fonds de Développement et d'Attractivité.

65010 - Soutien à la pratique sportive

Crédits proposés au BP 2019 :
En fonctionnement : 1 497 600 €
En investissement : 260 000 €

1) L'Alsace, terre d'itinérances douces et de sports de nature :
En fonctionnement : 60 000 €
En investissement : 30 000 €

Le Département, en vertu de l'article L 311-3 du code du sport lui attribuant une compétence en matière de politique de développement maîtrisé des sports de nature visant à concilier pérennisation et développement des sites et des pratiques avec la préservation du milieu naturel, a décidé de mettre en place des actions et des animations dans l'objectif d'affirmer sa compétence, de gagner en lisibilité et de mieux faire connaître ses sites de pratiques.

Il est proposé au Conseil Départemental de décider d'inscrire au budget primitif 2019 un crédit de 60 000 € notamment pour organiser des défis scolaires à destination des collégiens en partenariat avec l'UNSS, un événement dans les territoires, pour le grand public, pour valoriser les sites et les pratiques et inscrire le Bas-Rhin dans les parcours nationaux de certaines pratiques comme le challenge trail.

Il est également proposé au Conseil Départemental de décider d'inscrire au budget primitif 2019 un crédit en investissement de 30 000 € pour l'acquisition de matériel sportif gonflable aux couleurs du Département, susceptible d'être mis à disposition des Communes pour leurs animations.

2) Le sport pour tous :
En fonctionnement : 930 600 €

En investissement : 230 000 €

Cette proposition d'axe transversal tant au niveau des publics que des missions du Département se situe au cœur de la nouvelle politique sportive.

En effet, l'objectif de cet axe est de permettre à tous les bas-rhinois quel que soit leur âge, leur sexe, leur situation géographique, leur origine sociale ou leurs aptitudes, de pouvoir accéder à une pratique sportive répondant à leurs attentes : performance et dépassement de soi, épanouissement et tissage du lien social, entretien corporel et « mieux vieillir »...

Il est proposé au Conseil Départemental de décider d'inscrire au budget primitif 2019 un crédit de 400 000 € pour soutenir par le biais de conventions d'objectifs pluriannuelles les comités départementaux sportifs, véritables courroies de transmission entre la politique départementale et l'ensemble des associations sportives bas-rhinoises, en impulsant une réelle évolution des pratiques des clubs vers des priorités partagées, en terme de publics cibles et d'actions : personnes en situation de handicap, seniors, collégiens, jeunes en difficultés...

Il est proposé au Conseil Départemental de décider d'inscrire au budget primitif 2019 un crédit de 135 000 € pour soutenir l'Association de la Maison Départementale des Sports, qui assure la gestion et l'entretien du bâtiment et de valoriser cet équipement mis à disposition du monde sportif.

Il est proposé au Conseil Départemental de décider d'inscrire au budget primitif 2019 un crédit de 330 000 € pour aller au-delà de l'aide à la licence sportive, et soutenir le bénévolat et les jeunes qui s'engagent.

Suite à l'attribution des Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris en 2024, il a été décidé au niveau national d'organiser une « Fête du Sport » à l'instar de la Fête de la Musique, ou des Journées du Patrimoine pour au moins les six prochaines années en septembre afin de promouvoir les bienfaits du sport, valoriser le bénévolat associatif et développer les vocations.

Le Département du Bas-Rhin a répondu en 2018 à l'appel à projets national ouvert auprès de toutes les structures publiques et privées pouvant avoir un lien avec le sport et a obtenu du Centre National pour le Développement du Sport des recettes à hauteur de 1 500 € pour co-financer des actions locales.

Il est proposé au Conseil Départemental de décider d'inscrire au budget primitif 2019 un crédit de 5 000 € pour l'organisation d'animations dans le cadre de la Fête du sport.

Afin de soutenir le monde sportif dans son action et de répondre au mieux à leurs besoins en dotant ses acteurs de moyens nouveaux, il est également proposé au Conseil Départemental de décider d'inscrire au budget primitif 2019 un crédit en investissement de 200 000 € pour l'acquisition de matériel sportif à destination des associations et de 30 000 € pour l'acquisition de matériel sportif adapté à la pratique des personnes en situation de handicap.

3) Le sport : levier d'épanouissement et de réussite des collégiens
En fonctionnement : 150 000 €

Partenaire fidèle et reconnu des associations sportives des collèves, affiliées aux fédérations de l'UNSS ou de l'UGSEL, qu'il soutient sous forme d'aide à la licence sportive scolaire et de participation aux frais de transports induits par les déplacements à des compétitions sportives, le Département revisite ses conventions d'objectifs avec leurs instances départementales pour développer l'accessibilité au sport pour tous

Ainsi, dans le cadre de la promotion et du développement du sport scolaire, le Service Départemental de l'UNSS poursuit plusieurs objectifs, tels la sensibilisation des élèves à

la pratique d'une activité physique et sportive, le développement de la pratique féminine, l'intégration et la mixité des publics avec la mise en place d'une journée départementale du sport partagé favorisant l'inclusion des élèves en situation de handicap.

Il est proposé au Conseil Départemental de décider d'inscrire au budget primitif 2019 un crédit de 90 000 € pour la poursuite de ces interventions.

Le Département soutiendra les sections sportives dans les collèges (36 collèges Bas-Rhinois publics et privés sont concernés avec 53 sections au total, accueillant 1 600 élèves de 17 disciplines) en attribuant une dotation aux collèges, qui en feront la demande, pour contribuer aux différents frais (déplacements, matériel et encadrement).

Il est proposé au Conseil Départemental de décider d'inscrire au budget primitif 2019 un crédit de 60 000 € à ce titre.

L'étude entreprise par le Département sur les installations sportives utilisées par les collégiens a permis de mettre en évidence un enjeu majeur: la nécessaire modernisation et remise à niveau des équipements. En effet, tous les territoires d'action ont retenu cette thématique comme enjeu prioritaire pour les contrats départementaux.

Au-delà de la rénovation et de l'amélioration des installations sportives, bon nombre de collèges et d'enseignants ont fait remonter les difficultés qu'ils rencontrent pour la pratique de l'EPS, du fait de la rareté ou de la vétusté du matériel destiné à l'enseignement.

Aussi est-il proposé que le Département soutienne l'acquisition de matériel sportif à destination des collégiens pour la pratique de l'EPS, sous forme d'une dotation spécifique attribuée aux collèges concernés.

4) L'accompagnement de l'excellence sportive, comme vecteur de développement et d'attractivité

En fonctionnement : 357 000 €

Le Bas-Rhin compte de nombreux clubs évoluant au plus haut niveau. Par une pratique d'excellence, ces clubs et athlètes bas-rhinois valorisent le territoire et contribuent à sa promotion et à son développement.

A ce titre, il est proposé de soutenir les clubs qui mènent des actions d'intérêt territorial en direction des publics prioritaires du Département :

- les clubs « passerelles » évoluant au 2ème niveau professionnel;
- les clubs sportifs « d'intérêt territorial » évoluant au 1^{er} niveau amateur du Championnat de France des sports olympiques collectifs et individuels, pratiqués par équipe ou figurant parmi les 20 meilleurs clubs en sports individuels, en l'absence de championnat de France par équipe dans la discipline.

Il est proposé au Conseil Départemental de décider d'inscrire au budget primitif 2019 un crédit de 200 000 € à cet effet.

Afin de soutenir la pratique sportive de haut niveau des personnes en situation de handicap, il est proposé au Conseil Départemental de décider d'inscrire au budget primitif 2019 un crédit de 75 000 € pour participer notamment aux frais qu'ils engagent pour leurs déplacements sportifs en Championnat de France, et pour accompagner les athlètes en situation de handicap, inscrits sur les listes « haut niveau » (sports paralympiques) établies par le Ministère de la Jeunesse et des Sports.

65020 - Equipements sportifs et socio-éducatifs

Crédits proposés au BP 2019 :
En investissement : 650 000 €

Une partie de ces crédits (600 000 €) permettront de solder les engagements pris par le Département dans le cadre des contrats de territoires qui sont arrivés à échéance le 31 décembre 2016 et pour lesquels une première facture a été transmise au Département du Bas-Rhin avant le 31 décembre 2016.

Il est proposé au Conseil Départemental de décider d'inscrire un crédit de 35 000 € pour financer une étude de maîtrise d'œuvre en vue de l'aménagement d'un stade nordique au Champ du Feu, sur le ban communal du HOHWALD.

La programmation d'un tel équipement fait suite à l'étude de cadrage réalisée en 2017/2018 et confiée au bureau d'études MDP Consulting, qui a conclu à sa pertinence sur le site des Myrtilles au Champ du Feu. Il est également proposé que l'ATIP assiste le Département durant cette étude de maîtrise d'œuvre, dans le cadre du conventionnement qui lie l'ATIP au Département.

Il est proposé au Conseil Départemental de décider d'inscrire un crédit de 15 000 €, qui permettra de financer les aménagements et équipements nécessaires notamment à la poursuite de la requalification de la signalétique du Champ du Feu et des équipements d'accueil du public.

Ces propositions d'inscriptions budgétaires ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Enfance Famille Education, lors de sa réunion du 29 novembre 2018.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2019 de l'axe d'intervention 650 Soutien à la pratique sportive.

Strasbourg, le 30/11/18

Le Président,



Frédéric BIERRY